



Declaration credit impot suite pacs

Par **eric**, le **27/09/2010** à **17:38**

Bonjour,

je souhaiterais savoir si suite à un pacs le credit impot est remis à zéro? De mon coté, j'ai déjà déclaré 6000 euros en credit impot. Du coté de mon ami, il est defiscalisé en loi de robrien classique depuis 2006 et n'a jamais beneficie du credit impot. Si nous nous pacsons maintenant, est ce que nous passons à 16000 euros en credit impot, ou est ce que les 6000 euros seront pris en compte?

De plus, je suis infirmière liberale, je declare 40000 euros et mon ami en declare 25000, y a t il un avantage à se pacser?

En vous remerciant par avance pour votre reponse.